



PATH
to
PARADISE
CAPE TOWN

Là où deux océans se rencontrent,
une aventure inoubliable vous attend !

Novembre 2026

La récompense ultime? Un voyage gratuit au paradis pour célébrer votre succès et passer du temps avec d'autres personnes passionnées partageant les mêmes valeurs. Nous avons hâte de vous y retrouver!

Path to Paradise est un programme de récompenses conçu pour célébrer vos efforts à aider les autres et partager l'amour avec Amare!

Sur votre Chemin vers le Paradis, vous gagnerez des points et des récompenses en présentant des produits, en inscrivant des Clients et des Brand Partners, et en atteignant et maintenant certains rangs — tout en aidant les autres à atteindre un bien-être mental, physique et financier.



Path to Paradise

„Journey to The Edge Of Wonder“ – Europe



Programme Path to Paradise 2025/2026

Path to Paradise est un programme de récompenses créé pour célébrer votre engagement à aider les autres et à partager l'amour des produits Amare. Sur votre chemin vers le paradis, vous gagnerez des points et des récompenses en partageant les produits Amare avec vos clients et vos Brand Partners, ainsi qu'en atteignant et en maintenant certains rangs définis dans le Plan de rémunération Amare — tout en aidant les autres à progresser dans leur bien-être mental, physique et financier.

Ce voyage incentive exclusif intitulé « **Journey To The Edge Of Wonder** » est prévu pour les meilleurs performeurs des marchés d'Amare Europe ainsi que d'Amare Türkiye.

Conditions générales de participation à la promotion du voyage Path to Paradise

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions générales » ou la « Convention ») régissent le **PROGRAMME DE VOYAGE INCITATIF PATH TO PARADISE** (ci-après la « Promotion »). Cette promotion est administrée par **Amare Europe AB**, ses sociétés affiliées ou filiales opérant en Europe (désignées ci-après par « Amare », « Amare Global » ou la « Société »).

En participant à la Promotion, le Participant accepte d'être soumis aux présentes conditions.

Éligibilité et période de qualification

La Promotion est uniquement valable dans les marchés européens pleinement intégrés, tels que définis par Amare, et s'adresse aux Brand Partners Amare en règle (ci-après le « Participant »). La liste des marchés intégrés est disponible sur amare.com. Des conditions distinctes s'appliquent aux marchés non intégrés. En participant à la Promotion, le Participant accepte pleinement et sans réserve les présentes Conditions générales, qui sont finales et contraignantes. **NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.**

La Promotion débute le **1er août 2025 à 00:00:01 CET** et se termine le **31 juillet 2026 à 23:59:59 CET** (ci-après la « Période de qualification »).

Les Participants qui répondent aux conditions décrites dans le présent document sont éligibles à la Promotion. Les Récompenses (décrites ci-dessous), comprenant la **Récompense principale** et la **Récompense additionnelle**, seront attribuées en fonction du nombre de **Points voyage** accumulés grâce à des actions spécifiques réalisées pendant la Période de qualification.

Définitions

Les Points voyage sont attribués UNIQUEMENT DANS LES MARCHÉS FONCTIONNANT SOUS LE MÊME PLAN DE RÉMUNÉRATION.

Cela signifie que si un Participant effectue une ou plusieurs des actions énumérées dans la section III. PARTICIPATION ET POINTS avec un Brand Partner résidant dans un marché opérant sous un plan de rémunération différent de celui de son propre marché, les points ne seront pas comptabilisés.

Par exemple, si un Participant est actif dans un marché pleinement intégré (fonctionnant selon le Plan de rémunération Amare) et réalise une action avec un Brand Partner situé dans un marché non intégré (fonctionnant selon le Plan de rémunération Kyäni), aucun Point voyage ne sera attribué. Les points peuvent uniquement être accumulés dans un marché utilisant le même plan de rémunération.

Rang de carrière : il s'agit du plus haut Rang payé jamais atteint par un Participant, tel que défini dans le Plan de rémunération Amare. Un Brand Partner atteint un nouveau rang de carrière lorsqu'il remplit pour la première fois les exigences d'un rang payé qu'il n'a jamais atteint auparavant.

Rang payé : le rang atteint par un Participant pendant la Période de bonus mensuelle, tel que défini dans le Plan de rémunération Amare. Les rangs sont déterminés en fonction du volume et de la structure atteints, selon les exigences du plan.

Date de début d'inscription : la date à laquelle le Participant s'inscrit ou passe au statut de Brand Partner et passe une commande incluant la Licence commerciale Brand Partner.

Période de bonus mensuelle : période de commission allant du premier au dernier jour de chaque mois calendaire.

Valeur personnelle (PV) : valeur attribuée aux produits AMARE, utilisée dans le cadre du Plan de rémunération AMARE.

Participation et points

Les Participants peuvent gagner des points voyage en effectuant les actions suivantes :

Action	Points
Présenter personnellement de nouveaux clients ou Brand Partners durant la période de qualification. Des points sont attribués pour les trois (3) premières commandes passées et expédiées par chaque compte qualifié :*	<ul style="list-style-type: none"> Barème basé sur le PV de la commande 1–99 PV = 1 Trip Point 100–199 PV = 5 Trip Points 200–299 PV = 10 Trip Points 300–399 PV = 15 Trip Points 400+ PV = 20 Trip Points
Doublement des points au cours des 31 premiers jours suivant la date d'inscription du Participant..	Ce doublement s'applique uniquement à la première commande qualifiée de chaque nouveau client ou Brand Partner.
Le Participant atteint un nouveau rang de carrière pour la première fois:	<ul style="list-style-type: none"> Bronze = 50 Trip Points Silver = 75 Trip Points Gold = 125 Trip Points Platinum = 150 Trip Points Leader = 250 Trip Points Senior Leader = 350 Trip Points Executive Leader = 450 Trip Points Diamond = 500 Trip Points
Un inscrit direct du Participant atteint un nouveau rang de carrière pour la première fois:	<ul style="list-style-type: none"> Bronze = 25 Trip Points Silver = 35 Trip Points Gold = 60 Trip Points Platinum = 75 Trip Points Leader = 100 Trip Points Senior Leader = 150 Trip Points Executive Leader = 175 Trip Points Diamond = 250 Trip Points
Le Participant inscrit personnellement pendant la période de qualification avec les packs suivants donne droit à un bonus de points :**	<ul style="list-style-type: none"> Packs principaux en Europe: <ul style="list-style-type: none"> Happy Lifestyle Pack Basic – 25 Trip Points Happy Lifestyle Pack Pro – 75 Trip Points Triangle Marketing Pack – 75 Trip Points Autres packs disponibles dans certains marchés européens Special Marketing Pack (Czech Rep.) – 25 Trip Points <ul style="list-style-type: none"> Special Marketing Pack (France) – 75 Trip Points Momentum Pack (Germany / Austria / Switzerland / Liechtenstein) – 75 Trip Points

Des points supplémentaires peuvent être accordés pour l'atteinte de rangs d'Ambassadeur Global. Jusqu'à 500 points peuvent être cumulés selon le rang atteint.	<ul style="list-style-type: none"> Diamond = 300 Trip Points 1 Star Diamond = 350 Trip Points 2 Star Diamond = 400 Trip Points 3 Star Diamond = 450 Trip Points Presidential Diamond = 500 Trip Points
--	---

Les Participants qui atteignent le rang de 1 Star Diamond ou plus pendant la période de promotion se qualifient automatiquement pour un voyage pour une personne.	Incentive Trip qualification for Step 2
Les Participants atteignant le rang payé Diamondou plus pendant au moins 8 mois sur 12 pendant la période de promotion se qualifient également pour le voyage.***	Incentive Trip qualification for Step 2

**Les commandes retournées ou remboursées entraîneront la suppression ou le réajustement des points associés

Les Points voyage pour l'achat d'un pack de démarrage ne peuvent être obtenus **qu'une seule fois par compte. Le surclassement est autorisé dans les 60 jours suivant l'inscription. Le Brand Partner et le parrain reçoivent la différence en points.

*** *Les participants qualifiés à la fois par le rang et par les points recevront la récompense correspondant au critère le plus élevé (la priorité est donnée aux points).*

Les trois (3) premières commandes par Partenaire de Marque ou Client ne génèrent pas de points. Les Partenaires de Marque ou Clients attribués au Participant par Amare ne peuvent pas cumuler de points sur les commandes générées avant l'attribution. Le Participant doit être actif dans sa commission et avoir accumulé 100 PV au cours du mois où il a cumulé des points pendant la Période de Qualification. Les points sont attribués dès l'acceptation par AMARE de la Période de Commission Mensuelle et attribués au Participant désigné comme Parrain du Partenaire de Marque ou Client. Si un Partenaire de Marque ou Client est transféré vers un autre Parrain, ce nouveau Parrain commencera à recevoir des points uniquement pour les commandes futures. Les points précédemment gagnés et acceptés pendant la période de Commission Mensuelle resteront acquis au Parrain précédent avant ce transfert. Les points générés lors des précédentes Promotions de Voyages Incitatifs ne peuvent pas être appliqués à la promotion en cours..

Récompenses

Total de Points voyage		Récompense *
1.400-1.799 Trip Points	Step 1	Voyage pour une personne (sans prise en charge des frais de vol). La récompense est limitée à un maximum de 50 participants issus des marchés d'Amare Europe. Les participants sont sélectionnés en fonction du nombre total de points accumulés pendant la période de promotion.
1.800-2.199 Trip Points	Step 2	*Voyage pour une personne avec une prise en charge de 900 USD pour les frais de vol. Même critère de sélection que pour le niveau 1.
2.200+ Trip Points	Step 3	Voyage pour deux personnes avec une prise en charge de 900 USD pour les frais de vol. Même limitation à 50 participants au total.

Un minimum de **1 400 Points voyage** est requis pour être éligible. Les Participants peuvent également se qualifier s'ils remplissent l'une des conditions suivantes atteindre le **rang de carrière 1 Star Diamond ou plus** atteindre le **rang payé Diamondou plus pendant au moins 8 des 12 mois** de la période de promotion.

Les récompenses sont **limitées** et attribuées selon le **total de points** obtenus pendant la période de promotion. En cas de dépassement du nombre maximum de participants admissibles (50), seuls les meilleurs performeurs seront sélectionnés.

Par exemple : les 25 meilleurs avec 2 200 points ou plus (25×2 personnes = 50 participants), ou une combinaison

de participants des niveaux 1, 2 et 3.

Les Participants qualifiés selon le **rang 1 Star Diamond ou plus**, ou **Diamondpayé pendant 8 mois**, seront prioritaires.

Les Brand Partners ayant atteint **au moins 1 400 points** mais ne faisant pas partie des 50 premiers recevront une **récompense alternative déterminée par leur marché local**.**

Les chambres prévues pour le voyage sont en **occupation double**.

Seuls les Participants de **niveau 3** partagent la chambre avec leur invité enregistré

* Les chambres réservées au voyage sont prévues pour une occupation double. Les participants partageront une chambre double. Seuls les participants ayant obtenu les meilleurs résultats au niveau Récompense Étape 3 (au moins 2 200 points de voyage) partageront la chambre avec leur invité/partenaire inscrit.

** Les participants éligibles au voyage, mais ne pouvant y assister en raison du nombre limité de places, recevront un ensemble gratuit de produits Amare Global Europe AB. La promotion se terminera le 31 juillet 2026 à 23h59 CET. Les participants les plus performants seront classés du plus élevé au plus bas en fonction de leur score, du nombre de points de voyage ou d'autres critères de qualification, indépendamment du moment où ils auront atteint au moins 1 400 points de voyage pendant la promotion..

Conditions générales

- a. Le voyage aura lieu du 5 au 8 novembre 2026.
- b. Pour se qualifier, le Participant doit :
 1. Être un Brand Partner actif d'Amare en règle
 2. Avoir atteint le **rang payé Brand Builder ou plus** en **juillet 2026**.
 3. Avoir 18 ans ou plus
 4. S'être inscrit correctement et à temps

La date de fin de la Promotion est fixée au 31 juillet 2026.

Toutes les qualifications doivent être remplies avant cette date pour que les Points voyage soient validés. Les inscriptions pour le voyage seront ouvertes après la fin de la promotion.

Amare se réserve le droit de disqualifier à tout moment un Participant pour comportement jugé inapproprié ou contraire à l'éthique, y compris toute violation de l'accord de Brand Partner.

Les Participants et leurs invités sont seuls responsables de l'obtention de leur passeport, visa et de la satisfaction des exigences sanitaires.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une disqualification sans compensation.

Amare ne sera en aucun cas responsable des frais ou dépenses liés à un Participant ou invité disqualifié, ou à une personne n'ayant pas assisté au voyage Path to Paradise.

Un Participant ne pouvant pas participer au voyage ne peut pas reporter sa participation à une future promotion.

Aucune compensation financière ou en nature ne sera accordée en cas d'absence.

Le Participant est responsable de toutes les dépenses non couvertes par Amare. Cela inclut : excursions, activités à terre, événements en option ou services additionnels à bord.

Amare ne couvre ni les frais accessoires, ni les dépenses personnelles du Participant ou de son invité.

Si une commande donnant droit à des points est annulée ou retournée, la récompense obtenue sera annulée.

Si elle a déjà été perçue, elle devra être rendue, ou le montant sera déduit des futures commissions du Participant.

Amare peut faire appel à des prestataires tiers pour l'organisation et la livraison des récompenses.

Une carte de crédit valide pourra être demandée lors de l'enregistrement à l'hôtel.

La possibilité d'inviter d'autres personnes (frais à la charge du Participant) peut être accordée selon disponibilité, et selon l'ordre d'inscription.

Tous les Participants et invités doivent respecter les règles du lieu d'accueil choisi par Amare.

Les déplacements (vols, transferts) doivent être réservés et payés par le Participant.

Pour bénéficier du remboursement des frais de vol, le Participant devra fournir ses informations de voyage à Amare.

Le remboursement s'effectuera après le voyage.

Si un Participant ou son invité n'assiste pas au voyage, la récompense sera annulée. Si elle a été reçue, elle devra être restituée ou son coût sera déduit des commissions.

Toutes les dates et frais mentionnés dans cette promotion sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

La valeur des récompenses peut être considérée comme un revenu imposable. Les impôts éventuels sont entièrement à la charge du Participant.

Tout Participant qui annule après la date limite de désistement sera responsable de tous les frais encourus.

Cette promotion est uniquement valable via le site amare.com.

Déclarations générales

Les termes non définis dans ce document doivent être compris selon leur signification dans les **Politiques et procédures en vigueur** d'Amare ainsi que dans le **Plan de rémunération Amare**.

Amare se réserve le droit de **retenir ou refuser toute récompense** en cas de non-respect par le Participant des politiques, procédures ou conditions de la Promotion.

Amare peut **disqualifier à tout moment** un Participant si elle considère, à sa seule discréction, que son comportement est nuisible ou contraire à l'éthique.

Les récompenses ne peuvent être obtenues **que par la vente ou l'achat de produits**, comme défini dans le Plan de rémunération et les Politiques Amare – **et non par le simple recrutement** de Brand Partners.

Le Participant est soumis aux **Politiques et procédures d'Amare**, ainsi qu'aux **conditions de l'accord de demande d'adhésion** pour Brand Partners et clients.

EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, LE PARTICIPANT ACCEPTE DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ AMARE, SES DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET AGENTS (COLLECTIVEMENT LES « PARTIES DÉGAGÉES ») POUR TOUTE RÉCLAMATION OU ACTION RÉSULTANT DE SA PARTICIPATION, NOTAMMENT :

- Toute intervention humaine non autorisée dans la Promotion
- Toute erreur technique liée aux ordinateurs, serveurs, prestataires ou connexions réseau
- Toute erreur d'impression
- Toute erreur dans la gestion ou l'administration de la Promotion
- Tout dommage ou blessure, direct ou indirect, lié à la participation à la Promotion ou à ses événements associés

En tout état de cause, la responsabilité des Parties dégagées est **limitée aux frais de participation**, et **aucun dommage supplémentaire** (y compris les frais juridiques, dommages directs, indirects ou punitifs) ne pourra être réclamé.

Droit applicable

Le présent accord est régi par le **droit suédois**, sans tenir compte des principes de conflit de lois.

En cas de litige entre Amare et un Brand Partner, les parties peuvent d'abord recourir à une **médiation ou un arbitrage** avant d'engager toute procédure judiciaire. Les litiges seront soumis aux **tribunaux suédois**.

Amare se réserve le droit de **modifier ou mettre fin à ces conditions**. Toute modification sera publiée sur le site officiel et prendra **effet immédiatement**, sauf mention contraire. Si la modification affecte considérablement la nature de la promotion, une **période de transition** sera prévue.

Utilisation de l'image et des témoignages

Le Participant autorise Amare à utiliser **son nom, sa photo, son témoignage et/ou son image** dans le cadre de supports promotionnels et publicitaires **sans aucune compensation**.

S'il souhaite ne pas être affiché dans le contenu commercial d'Amare, il doit en faire la demande par écrit auprès du service **Conformité Amare Global**.

Amare s'efforcera de respecter la confidentialité et la vie privée du Participant, mais **ne peut garantir une confidentialité absolue** concernant les images et vidéos utilisées.

Le Participant renonce à toute réclamation contre Amare ou ses représentants concernant **la reproduction, distribution ou publication** de ses images ou vidéos, y compris en cas de diffamation, atteinte à la vie privée ou violation de droits d'auteur.

Participants éligibles

Pour participer au programme de récompense, un Participant doit être Brand Partner dans une entité participante d'Amare et posséder un compte actif dans ladite entité.

Attribution des points

La direction d'Amare et/ou l'administrateur du programme de récompense supervise l'attribution des points conformément aux exigences énoncées dans la **section III – Participation**.

Le nombre de points attribués et la manière dont ils sont attribués relèvent de la **discréction exclusive d'Amare**.

Amare se réserve le droit de **modifier, restreindre ou annuler les critères d'attribution** des points à tout moment.

Les Participants peuvent consulter les points accumulés et les récompenses correspondantes dans leur espace personnel.

Revenu imposable

Les points échangés au cours d'une période de 12 mois (jusqu'au 31 décembre) peuvent être considérés comme un revenu imposable et apparaître dans les formulaires fiscaux applicables

Correction et suppression des points

Amare se réserve le droit de corriger toute erreur dans l'attribution des points.

Par exemple, si un manager attribue trop de points par erreur, Amare peut les retirer du compte du Participant à tout moment.

Toutes les déductions sont enregistrées dans le système.

Si un Participant démissionne ou si Amare résilie son contrat, tous les points non utilisés sont immédiatement annulés, quelle que soit la raison.

Résiliation de la participation

Si Amare estime que vous avez :

- violé les présentes conditions,
 - agi en contradiction avec la loi ou l'accord de Brand Partner,
 - eu un comportement abusif, frauduleux, hostile ou inapproprié dans le cadre du programme,
- elle se réserve le droit de suspendre ou révoquer immédiatement votre participation ainsi que tous les points non échangés, sans préavis.

Protection des données

La participation au programme est soumise à la **politique de confidentialité d'Amare** et à celle des éventuels prestataires tiers impliqués dans la gestion des récompenses.

Veuillez consulter cette politique pour comprendre quelles données sont collectées et comment elles sont utilisées.

Liens vers des sites tiers

Le site du programme de récompense peut contenir des **liens vers des sites tiers**.

Amare **n'est pas responsable** du contenu ou des mises à jour de ces sites.

Certains services offerts via le programme peuvent être fournis par **des partenaires externes**.

En utilisant ces services, le Participant accepte que **ses données puissent être partagées** avec ces partenaires dans le cadre strict du fonctionnement du programme.

Décharge de responsabilité

En participant au programme et en acceptant des points ou récompenses, vous **libérez Amare** (et ses affiliés, dirigeants, agents...) de toute **responsabilité liée à la participation, l'utilisation ou l'abus d'une récompense**, y compris en cas de blessures, décès, pertes ou dommages matériels.

Amare **ne garantit aucunement** la qualité des récompenses ni leur adéquation à un usage particulier.

Transfert de voyage

Des voyages internationaux organisés par Amare Global peuvent être gagnés grâce à l'accumulation de points.

Un Brand Partner qui n'a pas pu participer à **cinq voyages consécutifs**, pour des raisons justifiées **et validées par la société**, peut **transférer** le voyage à un Brand Partner de sa propre organisation ayant maintenu un **rang Platinumpendant au moins six mois consécutifs**.

Assurance voyage

Chaque participant est responsable de **souscrire une assurance voyage** adéquate.

Bien qu'Amare prenne toutes les mesures pour garantir une expérience sûre, **tout imprévu (médical ou autre)** est à la charge exclusive du participant.

Une assurance voyage complète est **fortement recommandée**.

Questions fréquemment posées FAQ

1. Qu'est-ce que Path to Paradise?

C'est un voyage exclusif organisé pour récompenser les Brand Partners qui partagent les produits Amare et

développent leur activité sur une période de 12 mois.

2. Comment participer?

Tous les Brand Partners actifs dans les marchés participants peuvent y participer.

Les points sont accumulés en partageant les produits Amare, en atteignant certains objectifs du Plan de rémunération, et en recrutant de nouveaux clients et Brand Partners – **du 1er août 2025 au 31 juillet 2026**.

3. Puis-je reporter mes points de l'année précédente?

Non, les points ne sont **pas reportés d'une année à l'autre**.

4. Si je ne peux pas participer au voyage, puis-je le reporter?

Non, le voyage n'est ni transférable ni reportable.

5. Comment fonctionne le remboursement des frais de vol?

Le remboursement est effectué **dans les 30 jours suivant la fin du voyage**.

Le Participant doit assister au voyage et envoyer les **justificatifs d'achat** à Amare Europe AB (**Customer Experience : cs.eur@amare.com**) au plus tard 5 jours ouvrables après le voyage.

*La participation aux voyages incentive et aux promotions de vente **n'est pas garantie**.*

*La qualification dépend du **travail, des compétences et des résultats commerciaux réels**.*

*La majorité des personnes rejoignent Amare pour bénéficier des produits, et **peu ou pas de revenus sont générés**.*

*Pour plus d'informations, consultez notre **déclaration de revenus** sur amare.com.*